



**RÈGLEMENT # 733  
CONCERNANT DIVERS TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS,  
CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES À TÉMISCAMING ABROGEANT LES  
RÈGLEMENTS #716 ET #723**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, ses services ou ses activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se prévaloir de ce pouvoir ;

CONSIDÉRANT que plusieurs changements sont nécessaires afin de refléter l'augmentation des coûts en général;

CONSIDÉRANT que les conseillers désirent offrir un tarif à rabais pour ses résidents;

CONSIDÉRANT la mise en place du logiciel Sport-Plus, qui facilite désormais les transactions en ligne avec la Ville pour les services couverts par ce règlement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le projet du présent règlement ont dûment été donné et présenté lors de la séance régulière du conseil tenue le 14 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Gagnon et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement # 733 abrogeant les règlements #716 et #723 avec dispense de lecture et décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1 – DÉFINITIONS DES TERMES**

**Adulte** : Toute personne physique âgée de 18 ans et plus.

**Jeunesse**: Toute personne de 17 ans ou moins, sauf lorsque mentionné autrement.

**Aîné** : Toute personne physique âgée de 60 ans et plus.

**Carte loisirs** : Cette carte est délivrée à toute personne inscrite ou à sa famille dans le programme Sport-Plus. Elle est valide pendant un an et peut être renouvelée si vous présentez une preuve de résidence au centre.

**Carte immersion Loisirs** : Cette carte, proposée par la Ville aux nouveaux résidents, permet un accès gratuit à diverses activités de loisirs en vue de favoriser leur intégration au sein de la communauté.

**Famille** : La famille regroupe le père et/ou la mère et/ou le tuteur/tutrice et les enfants de moins de dix-huit (18) ans et moins demeurant à la même adresse.

**Formation** : Toute activité éducative, pédagogique ou de développement professionnel, qu'elle soit privée ou publique, organisée dans un cadre académique, professionnel, social ou autre, visant à acquérir des compétences ou des connaissances spécifiques.

**Non-résident** : Toute personne qui n'est pas un résident au sens du présent règlement.

**Nouvel(aux) arrivant(s)** : Toute personne ayant déménagé de façon permanente dans la Ville et ayant fourni les preuves de résidence nécessaire afin d'établir son statut de nouvel arrivant.

**Milieu scolaire** : Désigne l'ensemble des établissements scolaires relevant du Centre de Services Scolaire du Lac-Témiscamingue ainsi que l'école GTS de la Western Quebec School Board.

**OBNL** : Personne morale sans but lucratif créée selon la Loi sur les compagnies provinciale. Seuls les OBNL reconnus par résolution du conseil municipal sont admissibles au tarif préférentiel.

**Résident** : Toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la Ville.  
Est également considérée comme résident, toute personne physique propriétaire d'un immeuble ou toute personne morale propriétaire contribuable sur le territoire de la Ville de Témiscaming.

Est aussi considérée comme résident, la personne physique dont le domicile principal est établi à l'extérieur des limites de la Ville de Témiscaming, mais dont la municipalité contribue à une entente intermunicipale.

**Tarif à rabais citoyen** : Prix rabais offert aux personnes physique ou morale ayant le statut de résident.

**Tarif régulier** : Redevance établie par le présent règlement et payable à la Ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de ses biens et services.

**Ville** : La Ville de Témiscaming.

## **ARTICLE 2 - MODALITÉS – INSCRIPTION ET ANNULATION**

- 2.1 Lors de la création d'un compte dans Sport-Plus, il est nécessaire de présenter deux preuves de résidence. Une fois le profil complété, la carte loisirs est attribuée automatiquement.
- 2.2 Pour l'application du présent article, constitue une preuve de résidence valide tout document ou carte émis par un organisme public, comportant le nom et l'adresse du titulaire, tels qu'un permis de conduire, une carte d'étudiant ou un relevé de taxes.
- 2.3 Dans le cas d'une OBNL, le siège social inscrit au près du Registre des entreprises du Québec déterminera si le statut est résident ou non-résident.
- 2.4 Toute demande d'annulation ou de remboursement sera analysée et traitée selon la politique de remboursement en vigueur de la Ville.
- 2.5 Des frais de 25 \$ plus les taxes seront facturés pour chaque chèque sans provision.

## **ARTICLE 3 - TARIFS ET FRAIS PARTICULIERS**

- 3.1 Toute taxe applicable est en surplus des tarifs indiqués ci-dessous, sauf si indication contraire.
- 3.2 Les tarifs ci-bas sont applicables en tout temps sauf dans le cas où une entente spéciale entre la Ville et une autre partie est signée.
- 3.3 Toute fausse déclaration dans le but de bénéficier du tarif à rabais résident entraînera l'imposition d'une pénalité de 150 \$ en plus de devoir payer le tarif régulier.
- 3.4 Les sommes dues à la Ville portent intérêt au taux annuel de 13% selon le règlement en vigueur, et tout paiement tardif entraîne des intérêts.

## **ARTICLE 4 - SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET PISCINE**

### **4.1 - ABONNEMENT – SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET PISCINE**

<b>1 MOIS</b>	<b>Tarif à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
Jeunesse/Aîné	75.81 \$	151.61 \$
Adulte	94.78 \$	189.55 \$
Famille	255.91 \$	511.82 \$
<b>3 MOIS</b>		
Jeunesse/Aîné	113.74 \$	227.47 \$
Adulte	142.17 \$	284.33 \$
Famille	383.87 \$	767.74 \$
<b>1 AN</b>		
Jeunesse/Aîné	341.21 \$	682.41 \$
Adulte	426.52 \$	853.03 \$
Famille	1151.60 \$	2303.19 \$

#### 4.2 - SALLE D'ENTRAÎNEMENT

JOURNALIER	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Tarif unique	n/a	11.64 \$
<b>1 MOIS 24/7*</b>		
Jeunesse/Aîné	59.12 \$	118.25 \$
Adulte	73.90 \$	147.80 \$
Famille	199.55 \$	399.10 \$
<b>3 MOIS 24/7*</b>		
Jeunesse/Aîné	88.68 \$	177.37 \$
Adulte	110.85 \$	221.71 \$
Famille	299.32 \$	598.66 \$
<b>1 AN 24/7*</b>		
Jeunesse/Aîné	266.06 \$	532.12 \$
Adulte	332.58 \$	665.16 \$
Famille	897.98 \$	1795.95 \$

\*La carte 24/7 est réservée aux 18 ans et plus.

#### 4.3 - PISCINE

JOURNALIER	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Tarif unique	n/a	7.00 \$
<b>1 MOIS</b>		
Jeunesse/Aîné	33.36 \$	66.72 \$
Adulte	41.75 \$	83.50 \$
Famille*	112.72 \$	225.44 \$
<b>3 MOIS</b>		
Jeunesse	50.10 \$	100.20 \$
Adulte	62.62 \$	125.24 \$
Famille*	169.08 \$	338.16 \$
<b>1 AN</b>		
Jeunesse/Aîné	150.30 \$	300.59 \$
Adulte	187.87 \$	375.73 \$
Famille*	507.24 \$	1014.48 \$

\*Le parent d'enfant de 12 ans et moins doit être présent dans le Centre.

#### 4.4 - COURS DE NATATION ET AQUAFORME

COURS	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
1 cours à la fois	10.96 \$	21.91 \$
1 cours privé -1h	48.00 \$	96.00 \$
10 cours	98.63 \$	197.26 \$

#### 4.5 - LOCATION PRIVÉE - PISCINE

	OBNL + Milieu scolaire	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Location de la piscine	91.32 \$ / heure	182.64 \$ / heure	365.29 \$ / heure
50 personnes et +	104.37 \$ / heure	208.74 \$ / heure	417.48 \$ / heure

Ces tarifs incluent les sauveteurs.

### ARTICLE 5 - LA PATINOIRE ET LE CURLING

#### 5.2 – SESSION PATINAGE LIBRE

Tarif unique	7.00 \$ / personne
--------------	--------------------

### 5.3 - LOCATION – PATINOIRE AVEC GLACE

	<b>OBNL + Milieu scolaire</b>	<b>Tarif à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
Lundi au vendredi de 9h à 16h	44.36 \$	88.71 \$	177.43 \$
Lundi au vendredi après 16h et fins de semaines	65.23 \$	130.46 \$	260.93 \$
Hockey libre	N/A	N/A	11.64 \$

5.3.1 Ces tarifs correspondent à 50 minutes de temps de glace, suivies de 10 minutes consacrées à la resurfaceuse.

### 5.4 - LOCATION DE LA PATINOIRE – SAISON ESTIVALE

	<b>OBNL + Milieu scolaire</b>	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
À l'heure	15.60 \$	31.20 \$	62.40 \$
Journée (Dimanche au samedi)	156.55 \$ / jour	313.10 \$ / jour	626.21 \$ / jour

5.4.1 Le personnel de soutien est disponible dans le bâtiment pendant les heures d'ouverture. Pour toute demande d'assistance, le client est invité à s'adresser à l'accueil. Les chaises et tables sont fournies au client, selon disponibilité.

5.4.2 Location d'équipements audio-visuels en supplément.

5.4.3 Les frais de techniciens de son ne sont pas inclus et sont aux frais du client.

5.4.4 La patinoire est disponible selon les heures d'ouverture du Centre.

### 5.5 - CURLING

<b>ABONNEMENT</b>	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
Adulte	184.39 \$	368.77 \$
Couple	291.37 \$	582.73 \$
Jeunesse	92.19 \$	184.39 \$

<b>Tarif</b>	<b>OBNL + Milieu scolaire</b>	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
Journée	35.22 \$	70.45 \$	140.90 \$
Tarif par heure	24.00 \$	48.00 \$	96.00 \$

5.5.1 Ces tarifs incluent le coût de nettoyage.

5.5.2 Le tarif à l'heure est également applicable à toute location en dehors des heures d'ouverture du Centre.

5.5.3 Le service de notre cantine sera le seul traiteur autorisé lors d'une location.

5.5.5 L'abonnement permet de participer à l'ensemble des ligues offertes par la Ville. À titre d'exemple : Open, mixte, doubles.

### 5.6 - LOCATION DU CURLING – SAISON ESTIVALE

	<b>OBNL + Milieu scolaire</b>	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
À l'heure	11.25 \$	22.50 \$	45.00 \$
Journée	106.25 \$ / jour	212.50 \$ / jour	425.00 \$ / jour

5.6.1 Le personnel de soutien est disponible dans le bâtiment pendant les heures d'ouverture. Pour toute demande d'assistance, le client est invité à s'adresser à l'accueil. Les chaises et tables sont fournies au client, selon disponibilité.

5.6.2 Location d'équipements audio-visuels en supplément.

5.6.3 Les frais de techniciens de son ne sont pas inclus et sont aux frais du client.

5.6.4 La patinoire est disponible selon les heures estivales du Centre.

## **ARTICLE 6 – LOCATION DE SALLES ET ÉQUIPEMENTS ÉVÉNEMENTIELS**

### **6.1 - LOCATION - SALLE DOTTORI**

<b>ÉVÉNEMENT</b>	<b>OBNL</b>	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
½ journée (5h)	154.50 \$	309.00 \$	618.00 \$
Journée entière (9 h – 23 h)	309.00 \$	618.00 \$	1236.00 \$
Tarif par heure	35.00 \$	70.00 \$	140.00 \$
<b>Journée de préparation</b>			
	154.50 \$ / location		
<b>Service de bar (minimum 4 h)</b>			
	257.50 \$ / tarif unique par location		

- 6.1.1 Lorsque spécifié dans le contrat de location, le démontage (incluant le rangement et le nettoyage) doit être complété au plus tard à midi le lendemain de l'événement.
- 6.1.2 L'utilisation des équipements requiert obligatoirement les services d'une entreprise de son dûment enregistrée. Les frais relatifs à ces services sont à la charge du locataire.
- 6.1.3 L'ascenseur peut être utilisé pour transporter du matériel lié à l'événement. Le locataire doit suivre les instructions d'utilisation et respecter les limites de charge. En cas d'usage inapproprié ou pour des raisons de sécurité, la Ville peut limiter l'accès à l'ascenseur.
- 6.1.4 Les frais de location d'équipements audio-visuels sont en surplus.
- 6.1.5 Le signataire du contrat de location assume les responsabilités du contrat.

### **6.2 - LOCATION - SALLE DESJARDINS**

<b>ÉVÉNEMENT</b>	<b>OBNL</b>	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
½ journée (5 h)	103.00 \$	206.00 \$	412.00 \$
Journée entière (8 h 30 – 23 h)	206.00 \$	412.00 \$	824.00 \$
Tarif par heure	25.00 \$	50.00 \$	100.00 \$
<b>Journée de préparation</b>			
	103.00 \$ / location		
<b>Service de bar (minimum 4 h)</b>			
	160.00 \$ / tarif unique par location		

- 6.2.1 Lorsque spécifié dans le contrat de location, le démontage (incluant le rangement et le nettoyage) doit être complété au plus tard à midi le lendemain de l'événement.
- 6.2.2 L'utilisation des équipements requiert obligatoirement les services d'une entreprise de son dûment enregistrée. Les frais relatifs à ces services sont à la charge du locataire.
- 6.2.3 L'ascenseur peut être utilisé pour transporter du matériel lié à l'événement. Le locataire doit suivre les instructions d'utilisation et respecter les limites de charge. En cas d'usage inapproprié ou pour des raisons de sécurité, la Ville peut limiter l'accès à l'ascenseur.
- 6.2.4 Les frais de location d'équipements audio-visuels sont en surplus.
- 6.2.5 Le signataire du contrat de location assume les responsabilités du contrat.

### **6.3 - LOCATION – SALON CURLING**

<b>ÉVÉNEMENT</b>	<b>OBNL</b>	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
½ journée (5 h)	92.70 \$	185.40 \$	370.80 \$
Journée entière (8 h 30 – 23 h)	185.40 \$	370.80 \$	741.60 \$
Tarif par heure	23.50 \$	47.00 \$	94.00 \$
<b>Journée de préparation</b>			
	92.70 \$ / location		
<b>Service de bar (minimum 4 h)</b>			
	144.00 \$ / tarif unique par location		

## 6.4 - DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les événements réservés trois (3) mois à l'avance ou plus, un dépôt non remboursable correspondant au tiers (1/3) du coût total de la location doit être versé au moment de la réservation afin de la confirmer.

## 6.5 - LOCATION - MOBILIER ET ACCESSOIRES

Il n'y a aucun tarif supplémentaire pour la location des chaises et des tables lors de la location d'une des salles au Centre. Cependant, les tarifs exigibles, plus les taxes applicables, pour la location des chaises et des tables à l'extérieur des salles ci-haut mentionnés sont les suivants :

	Tarif
Chaises en plastique (minimum 24)	4.00 \$ / ch.
Tables en plastique ou bois (minimum 3)	6.00 \$ / ch.
Location des nappes	6.00 \$ / ch.
Location de housses de chaises	6.00 \$ / ch.
Installation du tapis de danse	110.00 \$

## 6.5 - LOCATION - ÉQUIPEMENTS AUDIO-VISUELS

	Coût par unité
Micro et petit haut-parleur	30.90 \$
Projecteur portatif	36.05 \$
Portable	36.05 \$
Projecteur et portable	61.80 \$
Téléviseur géant intelligent	61.80 \$
Caméra pour téléviseur	51.50 \$
Écran gonflable	25.75 \$
Écran projecteur	25.75 \$
Chevalet de présentation (1 pqt feuilles)	15.45 \$

6.5.1 En aucun temps, les équipements du Centre ne doivent sortir de l'établissement.

## 6.6 - LOCATION - LA CUISINE

	OBNL	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Incluant frigidaire et four	75.00 \$	150.00 \$	300.00 \$

## 6.7 - CAPACITÉ ET DIMENSIONS DES SALLES

SALLES	Capacités	Dimensions
Salle Dottori	300 sièges pour un souper 500 sièges pour un spectacle	80' X 70' X 20' de haut
Salle Desjardins	75 sièges pour un souper 100 sièges pour une réunion	40' X 40' X 10' de haut

## ARTICLE 7 – LOCATION - TERRAINS SPORTIFS

### 7.1 - LOCATION - TERRAIN DE BASEBALL

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Tarif saisonnier baseball mineur	257.50 \$ / équipe	515.00 \$ / équipe
Tarif saisonnier 2 fois par semaine	515.00 \$ / équipe	1030.00 \$ / équipe
Tarif saisonnier 1 fois par semaine	257.50 \$ / équipe	515.00 \$ / équipe
Tarif fin de semaine pour un tournoi	500 \$ / tarif unique	1000 \$ / tarif unique

7.1.1 Ces tarifs incluent l'entretien et le nettoyage du terrain ainsi que le lignage de celui-ci pour la saison régulière.

7.1.2 Pour les tournois, les lignes seront faites le matin.

### 7.2 - TERRAIN DE TENNIS

L'utilisation du terrain de tennis est gratuite.

## **ARTICLE 8 – CLUB DE GOLF**

### **8.1 - ABONNEMENT – CLUB DE GOLF**

	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
Junior (10 ans et -)	86.90 \$	130.34 \$
Jeunesse (11-17 ans)	347.58 \$	521.37 \$
Adulte	434.48 \$	651.73 \$
Couple	651.72 \$	977.58 \$
Senior (60+)	347.58 \$	521.37 \$
Couple Senior (60+ les deux)	521.38 \$	782.07 \$

### **8.2 - PASSE JOURNALIÈRE – CLUB DE GOLF**

	<b>Tarif</b>
Enfant (10 ans et -)	7.00 \$
9 trous	20.16 \$
18 trous	30.24 \$
Journée entière	53.75 \$

### **8.3 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT – CLUB DE GOLF**

	<b>Tarif</b>
Voiturette (9 trous)	20.16 \$
Chariot (9 trous)	6.72 \$
Voiturette (18 trous)	33.58 \$
Chariot (18 trous)	10.07 \$
Bâtons	13.44 \$
Casier pour la saison	33.58 \$

8.3.1 Pour louer une voiturette de golf, le locataire doit être âgé d'au moins 18 ans et détenir un permis de conduire valide, lequel devra être présenté à tout représentant autorisé de la Ville sur demande. Toute personne ne respectant pas ces exigences n'est pas autorisée à conduire ou utiliser une voiturette de golf. La Ville se réserve le droit de refuser l'accès, de suspendre l'utilisation ou de retirer toute autorisation en cas de non-respect du présent règlement.

8.3.2 Les enfants de 13 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

## **ARTICLE 9 – UTILISATION – ESPACES EXTÉRIEURS**

### **9.1 - ESPACE EXTÉRIEURS**

L'utilisation du Pavillon du Parc Philippe Barette pour des activités spécifiques telles qu'une fête, un mariage, etc. est gratuite, mais une réservation doit être faite à l'avance auprès de la réceptionniste du Centre. Pour les non-résidents, un tarif journalier de 75 \$ sera facturé.

## **ARTICLE 10 – LOCATION – QUAIS À LA MARINA**

### **10.1 - QUAIS À LA MARINA**

	<b>Prix à rabais résident</b>	<b>Tarif régulier</b>
Saisonnier	309.00 \$	618.00 \$

## **ARTICLE 11 - LOCATION - CAMPING MUNICIPAL**

### **11.1 - ESPACE CAMPING MUNICIPAL**

	<b>Tarif régulier</b>
Par jour / motorisé	51.50 \$
Par semaine / motorisé	288.40 \$

11.1.1 Les tarifs comprennent l'électricité et l'eau potable.

11.1.2 Il y a 3 espaces disponibles.

## **ARTICLE 12 – LOCATION – JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Seuls les résidents peuvent faire la location d'un lot de jardin

### **12.1 - LOCATION DE LOT AU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

	<b>Prix à rabais résident</b>
Lot de jardin	33.00 \$ / saison

12.1.1 Ces tarifs n'incluent pas l'entretien et le nettoyage du terrain.

12.1.2 Il y a 11 lots disponibles.

## **ARTICLE 13 – CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE**

Seuls les résidents peuvent accéder au service de camp de jour et au service de garde.

### **13.1 CAMP DE JOUR**

<b>Forfait complet (8 semaines)</b>	<b>Prix à rabais résident</b>
Pour 1 enfant	587.00 \$
Pour 2 enfants	900.00 \$
Pour 3 enfants	1200.00 \$

### **13.2 SERVICE DE GARDE**

<b>Service de garde (8 semaines)</b>	<b>Prix à rabais résident</b>
Pour 1 enfant	74.16 \$
Pour 2 enfants	113.46 \$
Pour 3 enfants	151.28 \$

## **ARTICLE 14 – CARTE IMMERSION LOISIRS**

14.1 La Ville informe que la carte d'accès loisirs destinée aux étudiants sera abolie. L'accès actuellement accordé demeurera valide **jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026**, sans possibilité de renouvellement.

### **14.2 CARTE IMMERSION LOISIRS**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>Activités</b>	<b>Durée</b>
Nouveaux arrivants Forfait Famille	Salle d'entraînement (exclut accès 24/7) (15 ans et +)	1 an
	Piscine libre	1 an
	Patinage public	1 an
	Curling (15 ans et +)	1 passe de saison
	2 billets par spectacle à la salle Dottori (spectacle admissible)	1 an
	Golf	1 passe de saison

## **ARTICLE 15 - ABROGATION**

Le présent règlement abroge les règlements #716 et #723 concernant divers tarifs applicables aux activités de loisirs, culturelles et communautaires à Témiscaming.

## **ARTICLE 16 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION: ..... Le 14 avril 2026  
PRÉSENTATION DU PROJET: ..... Le 14 avril 2026  
ADOPTION DU RÈGLEMENT: ..... Le 20 avril 2026  
PUBLICATION: ..... Le 21 avril 2026  
ENTRÉE EN VIGUEUR: ..... Le 21 avril 2026

ORIGINAL SIGNÉ

Alain Gauthier  
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier